AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1661
FR0011476928-FS0641

30 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FNAC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2013, complété par un courrier reçu le 30 octobre 2013, la société DNCA Finance[1] (19 place Vendôme, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société DNCA Finance Luxembourg[2] qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE FNAC et détenir 840 000 actions GROUPE FNAC représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion, par la société DNCA Finance Luxembourg, de 45 000 « Contracts for Differences » portant sur autant d'actions GROUPE FNAC.

La société DNCA Finance Luxembourg, agissant pour le compte de fonds sous gestion a précisé, au titre de l'article 223-14 V du règlement général, détenir, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, 73 000 « Contracts for Differences » (pris en compte dans la détention visée au 1er alinéa) exerçables le 15 juin 2018 et portant sur autant d'actions GROUPE FNAC, réglés exclusivement en espèces.

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée DNCA é CIE (19, place Vendôme, 75001 Paris) elle-même contrôlée par la Sarl TA EU Luxembourg II dont aucun des actionnaires ne détient plus de 10% du capital. La société DNCA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Société de droit luxembourgeois (sise 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

[3] Sur la base d'un capital composé de 16 595 610 actions représentant autant de droit de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.